



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROOST-WARENDIN

Séance du 22 février 2024

SOUS PREFECTURE  
DE DOUAI

- 6 MARS 2024

Le Conseil municipal de Roost-Warendin, régulièrement convoqué le 15 février 2024, s'est réuni le 22 février 2024 à 17h30 dans la salle du Conseil, sous la présidence de Lionel Courdavault, Maire.

### Présents

L. Courdavault, F. Duez, B. Richard, J. Bailleux, J.L. Quin, N. Majchrzak, S. Pantigny, C. Degobert, L. Miceli, A. Hellebuyck, L. Ilski, R. Cernecca, J.L. Obert, C. Boidin, J.M. Delsaux, C. Delavalle, M.A. Olivier, G. Dujardin, A. Dumont, C. Gigliotti, F. Mosio, B. Witczak

### Absents

J. Leclercq (procuration à J.L. Quin), C. Pawlak, C. Leclaire (procuration à S. Pantigny), D. Delcroix (procuration à G. Dujardin), A. Lemal, D. Wesmaël (procuration à C. Gigliotti), E. Deregnaucourt (procuration à B. Witczak)

## **Adhésion au service Energie Collectivités – Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis**

*Point présenté par Monsieur le Maire*

**Considérant** que dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat et de sa politique « Douaisis Territoire d'Excellence Environnementale et Energétique » (DT3E), le SCoT Grand Douaisis s'engage depuis 2011 aux côtés des communes pour développer les conditions favorables à l'amélioration de leur patrimoine, qu'il a ainsi été créé le Service Energie Collectivités (SEC) pour permettre aux communes de développer une véritable stratégie patrimoine sur le long terme visant à réduire fortement la consommation de leur parc mais également à développer leur autonomie énergétique en utilisant des énergies renouvelables locales ;

**Considérant** que ce service porté par le SCoT est assuré par des conseillers énergie, personnes qualifiées sur les problématiques énergétiques et patrimoniales (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicule) et sur les différentes démarches à entreprendre (contrats de fourniture d'énergie, montage et suivi de projets de rénovation, marchés publics, installations utilisant des énergies renouvelables...);

**Considérant** que le service permet aux communes adhérentes de :

- recevoir une expertise avertie sur les problématiques énergétiques et patrimoniales, sur les dispositifs en vigueur, les opportunités... ;
- maîtriser et réduire leurs consommations ;
- réaliser des rénovations importantes et adaptées à leur patrimoine ;
- développer l'utilisation et/ou la production d'autres sources d'énergie, notamment renouvelables ;

**Considérant** que pour la commune de Roost-Warendin le coût annuel sera de 1,40 € par an et par habitant, soit 8437,80 € sur la base des données de population légale INSEE 2021 ;

**Considérant** l'engagement de la commune à :

- adhérer au Service Energie Collectivités (SEC) ;
- s'inscrire dans une stratégie d'amélioration de son patrimoine ;
- désigner un référent politique et un référent technique ;
- transmettre toutes les informations requises pour la réalisation des missions du SEC ;
- informer le conseiller dédié des projets et réflexions d'interventions sur le patrimoine.

Le Conseil municipal **décide** à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat « Service Energie Collectivités » avec le SCoT ;
- d'autoriser le partenariat entre la commune et le SCoT pour développer des actions d'amélioration du patrimoine communal ;
- d'autoriser la commune à transmettre au SCoT les données énergétiques nécessaires sur le patrimoine.

Le Secrétaire de Séance,

*Miceli*  
**Luca MICELI**



Le Maire,



*Lionel Courdavault*  
**Lionel COURDAVAULT**